

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février 2023 à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT).

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 8
Présents : 7
Ayant pris part au vote
(vote public) : 7
o Pour : 7
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 11 février 2023
Date d'affichage :
Le 11 février 2023

DECISION N° :
DB/2023-02-15/06

OBJET DE LA SEANCE :
**Zone d'activités de Rullière
(Saint-Romain-Lachalm)**

Acquisition DARDY

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : POINAS Jean-Michel.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de gré à gré en dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la compétence de la Communauté de Communes dans le domaine économique, et notamment en ce qui concerne la zone d'activités de Rullière située sur la Commune de Saint-Romain-Lachalm.

M. le Président présente alors la proposition d'acquérir des parcelles de terrain supplémentaires sur ce secteur afin de permettre la réalisation d'une future extension de cette zone d'activités :

- Parcelles appartenant à Mme Irène DARDY (42270 Saint-Priest-en-Jarez) : E 1101 (1 764 m²), E 1105 (6 052 m²) et E 1107 (313 m²) sises au Plat de Lautat à Saint-Romain-Lachalm.
- Prix d'acquisition : 2.50 € le m², soit la somme totale de 20 322,50 €.
- Notaire chargé de l'opération : Me Catherine SIMONET (43220 Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ces acquisitions foncières à proximité de la zone d'activités de Rullière à Saint-Romain-Lachalm.

AR Prefecture

043-244300307-20230215-DB2023021506-AU
Reçu le 23/02/2023

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir les parcelles E 1101 (1 764 m²), E 1105 (6 052 m²) et E 1107 (313 m²) sises au Plat de Lautat à Saint-Romain-Lachalm appartenant à Mme Irène DARDY (42270 Saint-Priest-en-Jarez), au prix de 20 322,50 € pour l'ensemble,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant à ces terrains,
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ces terrains, et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230215-DB2023021506-AU
Reçu le 23/02/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le